



Département de l'Oise

Arrondissement de Senlis

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 060-216004416-20220913-2022DELIB059-DE

## DÉLIBÉRATION N° 2022 / 059

Le mardi 13 septembre deux mille vingt-deux, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SELLIER, Maire.

Date de la convocation : 07/09/2022.

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 23

Étaient présents : Gilles SELLIER, Louis SICARD, Joël TASSIN, Auriane GROSS, Évelyne ANNERAUD POULAIN, Alexis MENDOZA RUIZ, Odile KOPEC ANGRAND, Jacky LAUNE, Jean-Paul NICOLAS NELSON, Sébastien VANDRA, Marie-Bernadette BENISTANT, Philippe LECOIN, Sandro DELOR, Carole ROLLET, Stéphane TRIQUENEAUX, Virginie MALFAIT, Raymonde DUMANGE, Jacky LAUNE, Stéphane XUEREF, Nathalie VAN CAUTEREN, Éric BACQUET.

Étaient absents : Gwenaëlle CANOPE procuration à Jean-Paul NICOLAS NELSON, Jessica GOMES procuration à Gilles SELLIER, Stéphane MAFFRAND, Sophie ZORE, Roger PIERRE, Line COTTIN.

Secrétaire de séance : Évelyne ANNERAUD POULAIN.

### Rapport 2021 de la CCPV sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

La Communauté de Communes du Pays du Valois (CCPV) a transmis à la commune son rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021.

Ce rapport, approuvé par le conseil communautaire lors de sa séance du 22 juin 2022, présente les informations principales concernant l'organisation de la filière d'élimination des déchets ainsi que les indicateurs techniques et financiers du service public rendu.

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-39 et D. 2224-2 du code général des collectivités territoriales, il doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 060-216004416-20220913-2022DELIB059-DE

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Fait à Nanteuil-le-Haudouin, le 13 septembre 2022.

Le Maire  
Gilles SELLIER



La secrétaire de séance  
Evelyne ANNERAUD-POULAIN

